

AR Prefecture

063-216303537-20240717-2024_07_24-DE
Reçu le 22/07/2024

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers

- en exercice 10
- présents 9
- votants 9
- absents 1
- exclus 0

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le 17 juillet à 20 h 00

Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire

Date de convocation : Date d'affichage :

10 juillet 2024

10 juillet 2024

Présents : BLANC-PAGET Paule, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absent : BLANCHARD Pierre

a été nommé secrétaire : Jacques THABOUILLOT

Délibération 27 - 2024

Transfert compétence eau potable et assainissement collectif

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que les communes sont compétentes en matière d'eau potable et d'assainissement collectif jusqu'au 1^{er} janvier 2026. A cette date, la Communauté de Communes ALF propose :

soit une Régie via une convention de délégation avec la commune : maintien de la proximité d'intervention, préservation des connaissances de terrain

soit une Régie sur le territoire communal : un service communautaire technique

Les Conseillers ont pu examiner le dossier envoyé par la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez, reçu le 7 juin 2024.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de demander à intégrer le SME de la Région d'Issoire pour la compétence EAU, le territoire communal jouxtant celui du Syndicat Mixte de l'Eau dont les communes de Ste Catherine et du Vernet Chaméane sont adhérentes.

Le Maire
Chantal DESGEORGES

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 18 juillet 2024
et publication ou notification du 18 juillet 2024

